



## PREAVIS NO 07/2023

Du 29 août 2023

### CONCERNANT

**UNE DEMANDE DE CREDIT TTC DE CHF 368'000.00 CONCERNANT LA  
REFECTION DE L'AUBERGE COMMUNALE DE PUIDOUX**

## **LA MUNICIPALITE DE PUIDOUX AU CONSEIL COMMUNAL**

Monsieur le Président,  
Mesdames les Conseillères,  
Messieurs les Conseillers,

### **1. Préambule / historique**

Le bâtiment où se trouve l'auberge communale a été construit en 1813-1814 pour servir de collège.

En 1841, il a été transformé en pinte communale pour y négocier le produit des vignes de la Commune et remplacer celle qui se trouvait jusqu'ici chez un particulier. Dès lors, elle a été dénommée « Auberge de l'Union ». En 1948, de nouvelles transformations ont eu lieu, ainsi qu'un agrandissement de la salle côté nord, et l'année suivante des tables et chaises de jardin sont achetées pour meubler la terrasse.

1991 : Suppression de l'entrée secondaire sur la route et transformations du corridor et de la salle à manger ;

1992 : Remplacement du mobilier et de la lustrerie ;

1994 : Nouvel aménagement de la cuisine ;

2002 : Réfection des WC et agrandissement de la cuisine par un espace pris sur la terrasse et sur les anciens WC femmes lors de la réfection de la Grande-Salle ;

2013 : Renforcement de la structure salle à manger-café, par des sommiers sous poutraison et 1 pilier métallique ;

2016 : Remplacement de 7 fenêtres dans la partie « café ».

Entre 2012 et 2017, 3 tenanciers se sont succédés, puis en 2018, M. Frédéric Pichon a repris l'exploitation de notre Auberge. Sa venue a redonné une nouvelle vie à notre établissement avec en corollaire une augmentation du chiffre d'affaire.

Cette situation ne peut que nous réjouir, car elle fait rayonner le nom de Puidoux toujours plus loin à la ronde et satisfait également les papilles de nos concitoyens.

Malgré tout, les goûts et habitudes de la clientèle ont changé et les pintes ou salles à boire ne sont plus guère fréquentées en journée, hors des centres touristiques. L'affluence se concentre surtout à midi et en soirée et des réservations sont même annulées dès que la salle à manger affiche complet, certains clients refusant de manger du côté « café ».

Régulièrement demandées par les tenanciers précédents, des transformations intérieures (difficiles à rentabiliser à l'époque) deviennent à présent nécessaires pour contenter la clientèle et également répondre aux normes de la réglementation professionnelle.

## **2. Problèmes principaux**

- Le manque d'isolation phonique est connu depuis longtemps mais sa réalisation a été régulièrement reportée pour diverses raisons ;
- Les chaises en chêne ne correspondent plus aux normes, étant trop lourdes à déplacer pour le personnel ;
- Le manque de tables à 2 personnes, plus demandées et plus facilement modulables ;
- Le manque d'espaces de rangement pour les verres et la vaisselle ;
- L'absence de porte automatique à la cuisine, pour limiter les odeurs, le bruit et la propagation des graisses ;
- L'éclairage, disparate et ancien ;
- La salle à manger, régulièrement complète.

## **3. Travaux projetés**

- Pose d'un faux plafond phonique ;
- Pose de papiers peints à la salle à manger ;
- Réfection de peinture des murs et boiseries ;
- Pose d'un revêtement de sol en PVC ;
- Remplacement et prolongement du bar, fabrication de buffets, de meubles de rangement et de cloisons ajourées ;
- Remplacement des tables et chaises ;
- Pose d'une porte à détection de mouvements ;
- Pose d'un nouveau tableau de distribution électrique, remplacement de lignes et prises électriques ;
- Pose de luminaires et spots LED et nouvelle installation de sonorisation ;
- Mise à jour de l'équipement informatique.

#### 4. Coûts des travaux

Peinture, plafonds phoniques	CHF	46'000.00
Électricité, lustrerie et sonorisation	CHF	48'000.00
Carrelage, bar et buffet	CHF	4'000.00
Revêtement de sol	CHF	20'000.00
Menuiserie : Bar, buffet, meubles et claustra à lamelles	CHF	78'000.00
Mobilier : Tables, banquettes, chaises et tabourets	CHF	39'000.00
Sanitaire, frigoriste, porte automatique, décoration	CHF	31'000.00
Frais d'évacuation du comptoir	CHF	19'000.00
Honoraires et plans	CHF	48'000.00
Imprévus	CHF	<u>35'000.00</u>
Total TTC (TVA 8%)	<u>CHF</u>	<u>368'000.00</u>

Afin de tenir compte de l'amélioration de l'outil de travail de notre aubergiste, une augmentation du loyer de CHF 1'000.00 a été convenue avec M. Pichon.

La Commune a pris en compte dans le calcul de l'augmentation du loyer des travaux à plus-values reportés qui lui incombent directement en tant que propriétaire.

---

#### CONCLUSIONS

Vu ce qui précède, la Municipalité de Puidoux prie le Conseil communal de Puidoux de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

#### LE CONSEIL COMMUNAL DE PUIDOUX

- Vu** le Préavis municipal no 07/2023, du 29 août 2023, concernant une demande de crédit TTC de CHF 368'000.00 pour la réfection de l'auberge communale de Puidoux ;
- Oui** le rapport de la Commission ad hoc ;
- Oui** le rapport de la Commission de gestion ;
- Vu** que l'objet a été porté à l'ordre du jour.

DECIDE

1. D'autoriser la Municipalité à procéder à la réfection de l'auberge communale conformément au préavis municipal no 07/2023 ;
2. D'octroyer à cet effet un crédit TTC de CHF 368'000.00 ;
3. D'autoriser la Municipalité à contracter un emprunt correspondant au coût des travaux ;
4. D'autoriser la Municipalité à amortir le montant selon les possibilités financières ;

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

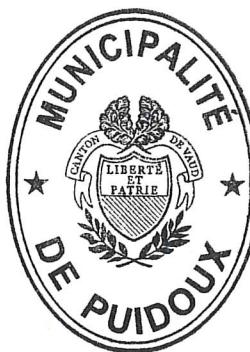
Le Syndic



R. Gilliéron

La Secrétaire

L. Morerod



Annexe : Plan

Municipal délégué : M. Denis Destraz

AUB.COM.PUIDOUX

